

Initiatives ministérielles

• (1200)

LES FORÊTS

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions. La première est signée par des habitants de la capitale de l'épinette, Prince George, dans le nord de la Colombie-Britannique. Ils exhortent le gouvernement de procéder avec célérité pour reconduire l'entente sur le développement des ressources forestières entre le gouvernement du Canada et la Colombie-Britannique pour garantir le reboisement des terres exploitées.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, j'ai également une pétition signée par des habitants de Colombie-Britannique qui vivent dans des localités comme Lone Butte, Powell River, Coquitlam et Sechelt et qui se disent déçus, comme le député de Kamloops l'a déclaré, au sujet de la décision du gouvernement de mettre en oeuvre une taxe sur les produits et services. Les pétitionnaires exhortent le gouvernement à appliquer des mesures fiscales efficaces et équitables pour tous les Canadiens.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions inscrites au *Feuilleton* y restent.

M. le vice-président: Toutes les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Je tiens à signaler à la Chambre que, du fait de la déclaration ministérielle, la période réservée aux initiatives ministérielles sera prolongée de 21 minutes à compter de 13 heures.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada) propose: Que le projet de loi C-43, Loi concernant l'avortement, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. le vice-président: La parole est au député de Kamloops pour un rappel au Règlement.

M. Riis: Monsieur le Président, avant que le ministre de la Justice n'intervienne au sujet de cette question

extrêmement importante, je voudrais que nous réfléchissions à ce qui suit. Normalement, lorsque le gouvernement présente un projet de loi, comme il le fait aujourd'hui, la tradition veut que la présentation du projet de loi par un ministériel soit suivie de l'intervention d'un député de l'opposition, puis de l'intervention d'un ministériel suivi d'un député de l'opposition et ainsi de suite, afin de permettre aux députés de soutenir le projet de loi ou de s'y opposer, selon le cas.

Étant donné qu'il s'agit d'une mesure législative tout à fait spéciale, et qu'il se peut de ce fait qu'il y ait des députés qui souscrivent au projet de loi ou s'y opposent des deux côtés de la Chambre, je me demande si la Chambre envisagerait de ne pas suivre la procédure habituelle en vertu de laquelle chaque porte-parole du gouvernement est suivi d'un député de l'opposition, et de diviser plutôt les interventions entre celles qui sont en faveur du projet de loi et celles qui sont contre. De cette façon, on pourrait parvenir à un débat beaucoup plus équilibré au cours des prochains jours. Nous pourrions peut-être même diviser les interventions selon le sexe, en nous assurant que des hommes et des femmes interviennent au cours des premières heures de ce débat.

M. Gauthier: Monsieur le Président, nous ne pouvons pas accepter cette proposition, essentiellement parce qu'il faudrait savoir avant le débat la position qu'adopteraient les différents intervenants, et je crois que cela nuirait au débat.

Je voudrais seulement faire valoir un point. La Chambre des communes pourrait-elle nous fournir des exemplaires additionnels de ce projet de loi, car nombre de nos électeurs nous en demandent? La Chambre ne prévoit qu'une centaine d'exemplaires par député. Je me demande si la Chambre des communes ne pourrait pas offrir un nombre suffisant d'exemplaires aux députés qui le demandent.

M. Cooper: Monsieur le Président, puis-je réagir d'abord aux observations qu'a faites le whip de l'opposition officielle? Nous aussi, nous favorisons la publication d'un plus grand nombre d'exemplaires du projet de loi, compte tenu tout simplement de la nature du débat et de l'intérêt qu'il suscite dans tout le pays.

Si je puis me permettre de répondre à mon collègue, le leader parlementaire du NPD, je dirais que cela nous embête un peu, car, comme il a été signalé, on ne connaît pas nécessairement à l'avance la position qu'adopteront les intervenants qui participent au débat. Même si nous traitons la question avec impartialité, car c'est une question qui dépasse la notion de parti, tous les faits dont nous disposons à l'heure actuelle montrent clairement que les députés néo-démocrates adopteront tous la même position. Faute de preuves qu'ils pourront voter chacun selon leur conscience, comme nous, nous ne tenons pas pour le moment à envisager une telle proposition.